

Jeu en salle annexe : MAITRISER SA E-REPUTATION

Il n'y a pas de réelles bonnes réponses certaines images sont sujettes à débat. L'important est qu'ils discutent et soulèvent d'eux-mêmes les problématiques autour de ces questions. Cependant, voici un corrigé type que vous pouvez leur montrer en expliquant les choix faits autour de ce classement.

Ces deux images sont positionnées entre « je publie à ma famille » et « je ne publie pas » car même si ces images ne seront visibles qu'à la famille elles seront tout de même la propriété de Facebook. Et sur ces photos il y a des enfants mineurs qui ne peuvent donc pas donner leur accord en toutes connaissances de cause.

On peut publier ces photos à ses amis car notre image n'est pas trop reconnaissable et sujette à controverses. Cependant, des commentaires blessants sont toujours possibles on peut par exemple reprocher à Maxime de frimer.

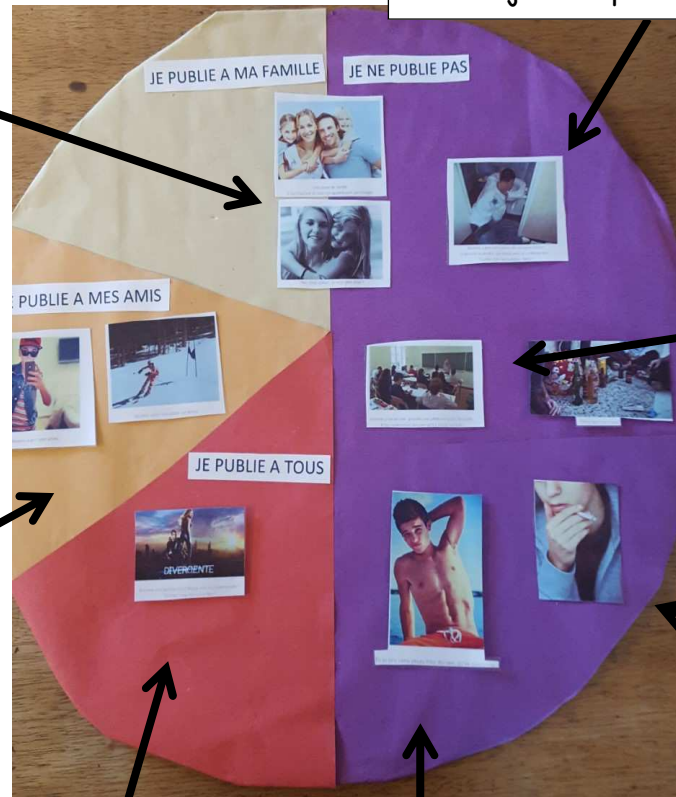
Cette image est neutre elle peut donc être publiée à tous.

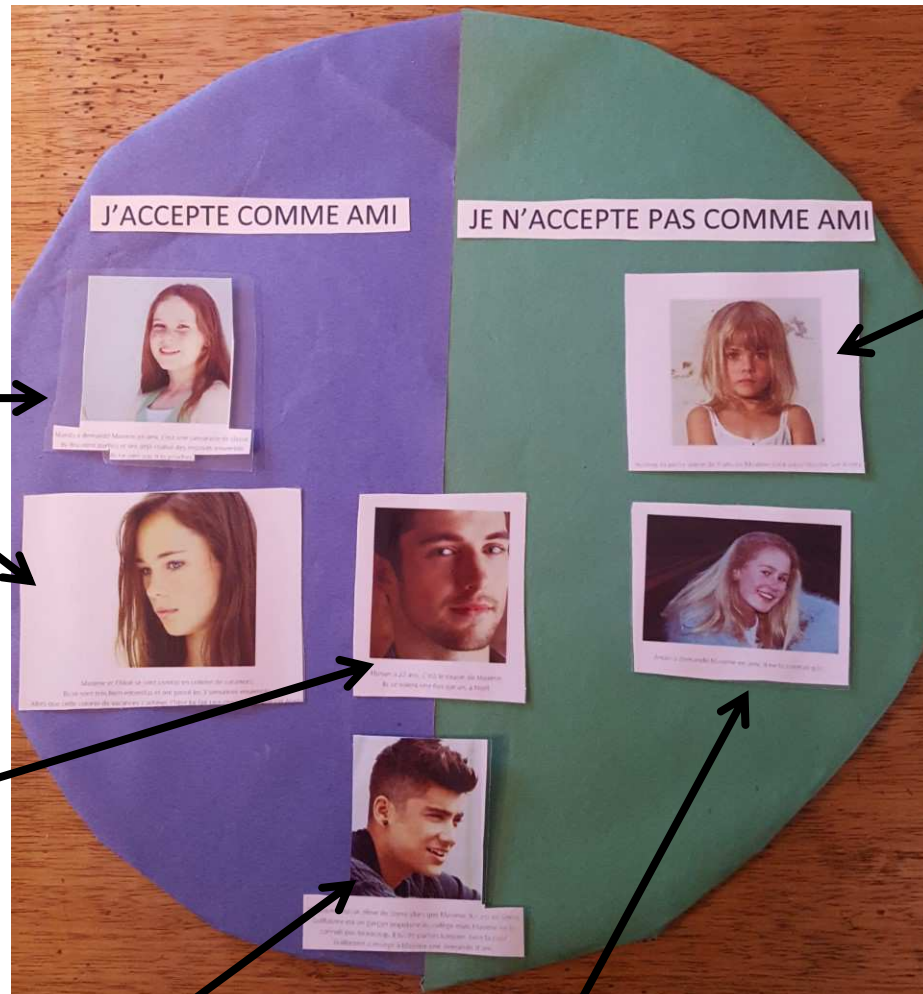
Cette image est trop intime et son utilisation par Facebook si Maxime la publie peut être mauvaise. Elle peut aussi être utilisée mal par d'autres utilisateurs. Si c'était l'image d'une fille en maillot de bain vous seriez-vous posé les mêmes questions ?

Cette photo va nuire à la réputation de son frère et peut lui causer des problèmes. Si Maxime la publiait son frère pourrait se tourner vers la justice pour demander réparation.

Si Maxime publie cette photo, il commet une double erreur. La première, c'est qu'il est interdit de prendre des photos en classe. La deuxième, c'est qu'il est aussi interdit de publier ce genre de photo sur les réseaux sociaux. Le professeur pourrait même porter plainte.

Tous ce que vous postez sur Facebook n'est jamais complètement effaçable et vous définit numériquement. Ces photos donnent-elles une bonne image de Maxime ? Et dans dix ans ? Et pour un futur employeur ?





Pas de problème pour accepter des gens que l'on connaît sur Facebook. Cela sert à garder le contact !!

Maxime peut accepter la demande d'ami de son cousin, la question est qu'ils ont pas mal d'écart d'âge. Ses publications vont-elles intéresser Maxime ?

Maxime peut accepter cet élève parmi ses amis, mais s'il ne le connaît pas bien attention aux risques de moqueries, harcèlement, détournement...

Il ne faut jamais accepter des amis que l'on ne connaît pas dans la vie réelle. N'importe qui peut se cacher sous ce profil et ses intentions peuvent être mauvaises.

Sa petite sœur de 8 ans a un compte Facebook !!! Maxime doit alerter ses parents et ensemble ils doivent expliquer les dangers de l'utilisation de Facebook (+ RGPD). L'Age minimum pour créer un compte Facebook est de 13 ans. Ceci non pour protéger les enfants mais parce que, aux Etats-Unis, les données des enfants de moins de 13 ans ne peuvent pas être utilisées à des fins commerciales sans l'accord de leurs parents. Pour les utilisateurs européens, l'âge minimum est défini par le RGPD. Dans notre pays, les jeunes ou les enfants de moins de 16 ans doivent avoir obtenu le consentement de leurs parents pour utiliser un service. Le fournisseur doit pouvoir prouver qu'il a bien l'autorisation des parents. Sans cela, elle encourt des sanctions financières conséquentes. Les risques pour la sœur de Maxime est qu'elle accepte des amis malveillants, qu'elle donne trop d'infos sur sa vie privé... Elle n'a pas la maturité nécessaire pour se protéger sur les réseaux sociaux et prendre du recul.